

Administration communale de



Manifestations publiques ou privées

Formulaire de demande de manifestations publiques à remplir par l'organisateur et à transmettre à l'Administration communale concernée (à rentrer au moins 30 jours avant la manifestation)

(Bases légales : Règlement général de police de la Zone de « Gaume » - Art. 147 & Art. 151)

Déclaration relative à l'organisation d'une soirée festive en un lieu clos et couvert, privé ou public (Art. 147)

Demande d'autorisation relative à l'organisation d'une soirée festive, publique, en plein air, avec ou sans chapiteau (Art. 151)

(Cochez la mention utile)

1°) Date de la manifestation :



2°) Dénomination, type de manifestation et contexte :

(décrire toutes les activités prévues, bal, kermesse, grand feu, marché, brocante, etc...)



3°) Localisation de la manifestation:



4°) Durée de la manifestation – Heure de fermeture :

(cfr décision du Bourgmestre)



5°) Organismes :

5.1. Personne morale - Nom, dénomination, comité, association, asbl, etc...



5.2. Organisateur responsable (obligatoirement une personne majeure)

Nom, prénom, date de naissance, adresse complète, téléphone, fax

- Nom du responsable :

- Date de naissance ;

- Adresse :

- N° de téléphone ou GSM / N° de fax / adresse mail :

5.3. Autre personne mandatée par l'organisateur responsable, nom, prénom, date de naissance, adresse, moyens de communication (tél, gsm, adresse mail)



5.4. Société de gardiennage : dénomination et coordonnées de la personne responsable



5.5. Moyens de communication sur les lieux de la manifestation (téléphone, radio,....)



5.6. Description des signes distinctifs portés par les organisateurs et par les agents de sécurité



6°) Animation musicale :

6.1. coordonnées complètes de l'orchestre ou du disc-jockey



6.2. type de musique diffusée (Rappel des normes acoustiques (voir Règlement de police – Art. 152 §5)



7°) Assurance souscrite par l'organisateur : (risques couverts, responsabilité civile, R.C. objective)



8. Parkings et voies d'accès :

8.1. Localisation des endroits de stationnement :

